

## Des ONG fustigent les « régressions environnementales »

Trois organisations de protection de la nature ont boycotté une rencontre du Conseil national de la transition écologique

C'est le dossier des néonicotinoïdes qui a déclenché leur prise de parole, mais cela aurait tout aussi bien pu être un autre sujet. Trois organisations de défense de l'environnement ont refusé de participer à un Conseil national de la transition écologique (CNTE), mardi 1<sup>er</sup> septembre, pour dénoncer « une série de régressions environnementales, le poids des lobbys agricoles et cynégétiques et le peu de cas fait aux corps intermédiaires ». « C'est un peu comme si on donnait un avertissement à l'élève Macron en ce jour de rentrée », lance Arnaud Schwartz, le président de France nature environnement (FNE).

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), les Amis de la Terre et la FNE étaient conviées, en tant que membres du collège des ONG du Conseil, à une réunion consacrée à la présentation du projet de texte entérinant la dérogation à l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes et à une rencontre avec des représentants de la convention citoyenne pour le climat.

« Nous boycottons ce rendez-vous parce qu'il y a une multiplication d'actes insidieux qui visent à détricoter systématiquement le droit de l'environnement et les dispositifs de participation citoyenne, explique M. Schwartz. Et le grand public ne s'en rend pas forcément compte. »

« J'observe un décalage très fort entre la perception de la société sur la question du climat, de la biodiversité et du bien-être animal et la manière dont l'exécutif reste indifférent à ces préoccupations, ajoute le président de la LPO, Allain Bougrain-Dubourg. Nous sommes là pour rappeler la volonté de cette société. »

### Réautorisation partielle

Le ministère de l'écologie s'est dit « déçu » de l'absence des associations. « Nous avons choisi de leur présenter ce projet de loi, alors que ce n'était pas une obligation, explique-t-on dans l'entourage de Barbara Pompili. Et il est excessif de dire que rien n'est fait en matière d'environnement : la suspension du piégeage à la glu est une victoire sur un sujet porté historiquement par la LPO. »

Si le Fonds mondial pour la nature (WWF) ou Humanité et biodiversité n'ont pas boycotté la séance, ces associations affirment partager « le ras-le-bol » des trois ONG. « Nous avons fait le choix d'être présent au CNTE pour faire entendre nos arguments lors des échanges, dont le compte rendu sera transmis aux députés et aux ministres », précise Arnaud Gauffier, le directeur des programmes du WWF France.

Outre la réautorisation, pour l'heure partielle, des néonicotinoïdes, à laquelle elles sont opposées, les organisations environnementales craignent que les propositions de la convention citoyenne soient affaiblies lors de leur réécriture par le gouvernement. Elles s'inquiètent par ailleurs de la multiplication des agressions à l'encontre des militants d'ONG.

### SI LE PIÉGEAGE À LA GLU A ÉTÉ SUSPENDU, LA CHASSE À LA TOURTERELLE VIENT D'ÊTRE DE NOUVEAU AUTORISÉE

Simplification de la procédure d'autorisation environnementale, levée des contraintes environnementales pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris ou pour l'organisation des Jeux olympiques de 2024... Parmi ce qu'elles qualifient de reculs en matière de protection de la nature, les ONG mentionnent aussi les attributions croissantes octroyées aux préfets : un décret du mois d'avril a pérennisé et généralisé le pouvoir de dérogation aux normes qui n'était jusqu'ici accordé qu'à titre expérimental.

Les normes environnementales sont particulièrement concernées. Parmi les sept sujets pour lesquels cette dérogation peut s'exercer figurent l'aménagement du territoire et la politique de la ville, l'environnement, l'agriculture et la forêt, et la construction, le logement et l'urbanisme. Un rapport du Sénat de juin 2019 notait que, lors de la phase d'expérimentation, les dérogations ont porté avant tout sur des dossiers de subventions et d'environnement.

Concernant la chasse, les organisations ont regretté, une nouvelle fois, les « cadeaux » faits par le président de la République au monde cynégétique depuis son arrivée au pouvoir : baisse du prix du permis, extension de la chasse au sanglier, arrêtés autorisant la chasse d'espèces en danger... Si le piégeage à la glu a été suspendu, la chasse à la tourterelle, dont la population est en net déclin, vient d'être de nouveau autorisée.

« Aujourd'hui, une victoire c'est lorsqu'on empêche la nature de perdre, déplore Allain Bougrain-Dubourg. Sur la protection de l'environnement, je me sentais plus proche d'un Valéry Giscard d'Estaing, un chasseur mais avec lequel je pouvais travailler, que d'Emmanuel Macron, qui est complètement hors-sol sur ces sujets. »

En dépit de leurs griefs, les ONG se disent toujours ouvertes au dialogue et réaffirment leur soutien à Barbara Pompili, qui a, selon elles, largement prouvé son engagement sur ces questions dans le passé. « Le problème, c'est qu'on a l'impression que le ministère de l'écologie n'a que trop rarement son mot à dire, juge Alma Dufour, chargée de campagne surproduction aux Amis de la Terre. Sur les moratoires sur les entrepôts d'e-commerce, par exemple, tout est bloqué au niveau de l'Élysée. » « Barbara Pompili prend la mesure des contraintes de l'exercice, complète le président de la LPO. Il arrivera peut-être un moment où elle ne pourra plus occuper un poste dont elle n'a pas les moyens d'assumer la responsabilité. » ■

PERRINE MOUTERDE

## La majorité divisée sur les choix écologiques du gouvernement

Le texte permettant des dérogations sur les néonicotinoïdes rappelle le débat qui avait éprouvé LRM il y a deux ans, avec le glyphosate

Un projet de loi compliqué fait irruption dans l'agenda parlementaire déjà bien rempli. Jeudi 3 septembre, le texte permettant des dérogations à l'interdiction des néonicotinoïdes devrait être présenté en conseil des ministres. Ces insecticides neurotoxiques qui s'attaquent aux pollinisateurs comme les abeilles avaient été interdits en septembre 2018 par un texte de l'actuel ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, alors qu'elle était secrétaire d'Etat à la biodiversité. Début août, face aux difficultés rencontrées par la filière de la betterave sucrière dont les producteurs sont confrontés à une perte de rendement importante, elle avait annoncé revenir sur cette mesure emblématique pour les défenseurs de la biodiversité.

Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres et membre du groupe Ecologie démocratie et solidarité (EDS), dénonce cette accélération du calendrier : « Comme le gouvernement a conscience que c'est un sujet qui mobilise de façon importante, sa stratégie est de prendre de vitesse les mobilisations citoyennes avec un projet de loi qui est présenté dès jeudi en conseil des ministres et une inscription rapide à l'ordre du jour. » Son collègue Matthieu Orphelin, président du groupe EDS et ex-membre du groupe majoritaire La République en marche (LRM), regrette que l'étude d'impact accompagnant ce projet de loi soit « très

peu détaillée et que les aspects environnementaux y soient quasiment inexistant ». « Tout cela mérite un vrai débat car l'enjeu à long terme, c'est l'effondrement de la biodiversité », soutient le député qui défend la mise en place d'un système compensatoire élargie avec des assurances pour aider les agriculteurs.

### Boîte de Pandore

Les producteurs de betterave pourraient ainsi utiliser dès 2021 et jusqu'en 2023 au plus tard, sous « conditions strictes », des semences de betteraves enrobées de néonicotinoïdes. Dans la majorité parlementaire, nombreux sont ceux qui évoquent « le principe de réalité » face à l'urgence économique d'une filière qui représente 46 000 emplois en France, premier pays producteur de sucre en Europe. Pour le député LRM d'Eure-et-Loir Guillaume Kasbarian, ces dérogations sont indispensables. Dans son département, 600 planteurs de betteraves sont répartis sur 10 500 hectares. « Si on dit aux agriculteurs qu'ils n'existent pas de plantes résistantes, qu'il n'y a aucune possibilité d'utiliser des néonicotinoïdes et qu'il n'y a aucun traitement alternatif, l'année prochaine ils iront planter autre chose que des betteraves. J'ai déjà une sucrerie dans mon département qui a fermé », s'inquiète-t-il.

« Il faut qu'on soit en capacité d'affirmer notre souveraineté sur la filière sucre, poursuit Sophie Beaudouin-Hubiere, député LRM

### LES OPPOSANTS AU PROJET DE LOI DÉNONCENT UN TEXTE QUI PERMETTRAIT À D'AUTRES SECTEURS DE BÉNÉFICIER AUSSI DE DÉROGATIONS POUR L'UTILISATION D'INSECTICIDES INTERDITS

de la Haute-Vienne. Mais je ne souhaite pas qu'il y ait des dérives. Il faut être très clair sur les dérogations accordées. »

Au-delà de son contenu, les opposants au projet de loi dénoncent un texte qui permettrait à d'autres secteurs de bénéficier eux aussi de dérogations pour l'utilisation d'insecticides interdits. L'inscription dans la loi de la dérogation exclusive pour la filière betterave pourrait être interprétée comme une « rupture d'égalité devant la loi ». « C'est l'ouverture de la boîte de Pandore », ironise François-Michel Lambert député des Bouches-du-Rhône qui a quitté LRM pour rejoindre le groupe Libertés et territoires. « C'est une preuve supplémentaire que la majorité ne croit plus du tout en l'écologie », souligne-t-il.

Au sein du groupe LRM, la faible des positions de Barbara Pompili face aux arbitrages imposés par l'agenda du ministre de

l'agriculture Julien Denormandie exaspère une partie des députés qui réclament une politique écologique plus forte du gouvernement. « Ce n'est pas au Parlement ni à la majorité d'aider Barbara Pompili à assumer ses propres renoncements. A un moment donné, on ne peut pas demander aux députés de venir faire le sale boulot », s'indigne un député LRM.

Ce projet de loi fait poindre un débat aussi virulent que celui qui avait éprouvé la majorité deux ans plus tôt, avec le vote du report de l'interdiction du glyphosate, pesticide controversé. Guillaume Kasbarian avait reçu à l'époque une centaine de messages d'insultes et de menaces. « Charge à nous de faire de la pédagogie mais on sait que l'on n'évitera pas la colère ni les attaques politiques de ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans un champ de betteraves », déplore-t-il.

Pour trouver des solutions pérennes, Barbara Pompili a annoncé en août débloquer 5 millions d'euros « pour la recherche d'alternatives pour la filière de la betterave ». Des fonds que le député LRM de l'Indre François Jolivet aimerait voir augmenter dans le cadre du plan de relance économique présenté, jeudi 3 septembre, par le premier ministre, Jean Castex. « Pour l'instant, on ne parle toujours pas d'un plan de relance agricole. Pourtant l'agriculture reste le parent pauvre de la recherche publique », s'étonne M. Jolivet. ■

MARIAMA DARAME

## La convention climat entame un marathon de rencontres pour défendre ses propositions

Un projet de loi, bouclé début octobre, doit reprendre un tiers des mesures des 150 citoyens

Après s'être octroyé une courte pause estivale, les membres de la convention citoyenne pour le climat entament une rentrée chargée. Du Medef, mercredi 2 septembre, au Réseau Action Climat le 18, en passant par les étudiants de l'UNEF, l'entreprise Suez ou la Cour des comptes, ils doivent rencontrer une cinquantaine d'organisations pour présenter leurs 146 propositions, les expliciter, les défendre. En somme, faire vivre leur projet de transformation de la société.

Un marathon débuté mardi devant le Conseil national de la transition écologique (CNTE), une instance de dialogue réunissant 50 membres de divers horizons (syndicats, ONG environnementales, société civile, élus locaux et parlementaires) – rencontre boycottée par trois associations de protection de l'environnement.

Pendant deux heures, en visioconférence, une vingtaine de conventionnels ont répondu aux questions des membres du CNTE : comment maintenir la compétitivité des entreprises si une taxe carbone est mise en place aux frontières de l'Europe ? Comment agir au niveau local avec les entreprises et les administrations pour mieux organiser les déplacements ? Comment accompagner les agriculteurs dans la transition ? « Nous voulons répondre aux questions de tous les acteurs pour comprendre quels sont les éventuels blocages en vue de

l'adoption de nos mesures », indique Amandine Roggeman, une Parisienne de 27 ans qui travaille dans le secteur culturel.

Mais le courant n'est pas toujours passé. Ainsi, la présidente de la FNSEA, premier syndicat agricole, Christiane Lambert, s'est dite « déçue » à la sortie du CNTE. « J'ai été étonnée par la méconnaissance qu'ils ont des problèmes agricoles. Ils n'arrêtent pas de renvoyer à la PAC [politique agricole commune] en disant qu'elle suffira pour assurer la transition, alors que 30 % des agriculteurs vivent avec un revenu négatif même avec la PAC... Qu'il y ait une attente de la société, sur l'agriculture et l'alimentation, c'est évident, mais qui va payer la transformation ? Je me dis que ce ne sont pas eux qui ont écrit leurs propositions tellement ils avaient du mal à répondre à nos questions », estime Christiane Lambert. La convention, représentative de la société française, compte seulement deux agriculteurs.

### « Nous marchons sur un fil »

Les « 150 » sont donc bel et bien entrés dans le vif du sujet. Alors qu'ils avaient déjà participé à trois réunions de travail avec les parlementaires, les partenaires sociaux et les représentants des collectivités locales le 29 juillet, ils vont enchaîner huit réunions de concertation au ministère de la transition écologique dans les deux prochaines semaines, sur des thèmes divers : l'artificialisa-

tion des sols, la rénovation thermique, la publicité, l'agriculture, les déchets et les plastiques, les poids lourds, le secteur automobile ou encore l'aérien.

Le ministère de la transition écologique s'engage à boucler d'ici début octobre un projet de loi qui devrait reprendre un tiers de leurs mesures et qui sera examiné début 2021 au Parlement. « On est là pour éclairer sur l'ambition de nos mesures, mais pas pour écrire le projet de loi », prévient Grégoire Fraty, 32 ans, l'un des membres de la convention et coprésident de l'association Les 150. S'il se réjouit « d'être pris au sérieux dans le travail avec le ministère », Sylvain Burquier, responsable marketing d'un groupe de services, reconnaît toutefois que leur place n'est pas toujours facile à trouver : « Nous marchons sur un fil car le président nous a permis de participer au suivi de nos mesures mais nous n'avons pas de rôle institutionnel. »

Les conventionnels ont lancé un site, Sansfiltre.les150, pour suivre leurs mesures, « voir ce qui a été adopté ou mis de côté, dénaturé ou pas », explique Grégoire Fraty. Et des craintes commencent à poindre. « Nous avons peur que certains sujets passent à la trappe, comme la renégociation du CETA [l'accord commercial entre l'Union européenne et le Canada] ou le moratoire sur la 5G, pour lesquels nous n'avons plus de réponse du gouvernement, s'inquiète Agnès Catoire, gestion-

naire de paye, qui vit dans le Val-de-Marne. Beaucoup de choses ne se font pas de manière totalement transparente. »

Les citoyens n'ont, de fait, pas été associés à la préparation du plan de relance du gouvernement, qui sera dévoilé jeudi 3 septembre. « Tous les instruments législatifs sont en place pour reprendre les propositions de la convention, qu'il s'agisse du plan de relance, du projet de loi de finances ou du projet de loi d'octobre, mais il manque une volonté politique », avance Samuel Leré, responsable du plaidoyer à la Fondation Nicolas Hulot. Il craint que chaque mesure de la convention soit « rabaisée », à l'image du décret qui doit permettre aux locataires en situation de précarité énergétique d'exiger de leur propriétaire des travaux de rénovation, mais qui ne concerne que 120 000 logements sur 5 millions de « passoires thermiques ».

« On fait faire aux citoyens un travail de représentation en les baladant de ministère en ministère, mais, en réalité, il n'y a pas de partage franc du gouvernement, abonde Clément Sénéchal, chargé de campagne climat à Greenpeace France. Le gouvernement est toujours dans une stratégie de dilution, d'éparpillement et de report de leurs mesures. » Après une première rencontre à Matignon en juillet, les citoyens doivent à nouveau être reçus par le premier ministre courant septembre. ■

RÉMI BARROUX  
ET AUDREY GARRIC